

<http://ugtg.org/spip.php?article231>



UTHTR - UGTG : Apré le 08 févriyé 2007, palé fini...

- Actualité -



Date de mise en lignemercredi 31 janvier 2007

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Camarades, Travailleurs du Tourisme de l'Hôtellerie et de la Restauration,



Une fois de plus, la réunion de Négociations Annuelles Obligatoires de Branche 2006 du Mardi 30 janvier 2007, pour la conclusion d'un accord sur la Grille des Salaires, confirme la volonté du GHTG a **FÈ TRAVAYÈ PWAN DLO MOUSACH POU LÈT.**

En effet, ils ont fait pour la 1ère fois une proposition de 8,39 Euros de taux horaire, tout en reconnaissant que tous les salariés de la catégorie C1N1 jusqu'à C3N2 sont au taux horaire de 8,27 Euros, soit le SMIC. Autrement dit, camarades, ils nous proposent une augmentation inférieure au prix d'une bouteille de gaz, tout en sachant que l'inflation était de 3% en 2005, de 3,1% en 2006, en Guadeloupe, sans compter les augmentations intempestives du prix de l'essence.

Rappelons aussi, que le secteur du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration bénéficie d'exonération de cotisations patronales sans dégressivité jusqu'à 1,5 fois le SMIC, autrement dit avec la combinaison de la loi Perben, amplifiée par la LOOM en 2000 et améliorée par la LOPOM du 21 juillet 2003, le coût du travail leur coûte 29% moins cher, en moyenne, contrairement à ce qu'ils prétendent. **É NOU TOUJOU O SMIC ?**

En plus, de 2000 à 2004, les salaires n'ont pas augmenté. Ils continuent à s'enrichir et à exploiter les Travailleurs, notamment les C1N1 qui représentent plus de 53% des salariés de la Branche. **É NOU SÈTEN SÉ LOTEL LA TOUJOU PLEN...**

Ainsi donc, nous avons bien compris que l'essentiel de l'engagement qui nous lie aux patrons du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, se limite à faire les poubelles, nettoyer les toilettes, passer la serpillière, couper les herbes, débarrasser les tables, faire les chambres.

Mais, nous petits Travailleurs exploités en catégorie- C1N1 qui représentons 53% des salariés de la Branche, n'avons-nous pas le droit d'avoir un salaire de base à 1413.75 Euros...alors qu'actuellement il est de 1343,87 Euros...SA KA BA ZOT AN LIDÉ DÈ SA NOU KA MANDÉ...YEN KI 70 Euros !

MEN YO PA DAKO, YO KA DI NOU AY PENTIRÉ SYÈL OU FÉRÉ CHYEN !!!

TRAVAYÈ, SANBLÉ !!! LÈ KA RIVÉ !!!

Il est l'heure, Camarades, travailleurs, de nous mettre en ordre de bataille pour renforcer l'unité des travailleurs et

poursuivre notre détermination afin d'obtenir totale satisfaction de nos revendications.

NOU TRAVAY POU SA... ZOT KÉ PÉYÉ NOU !!

Tous ensemble, préparons la réunion du 08 février 2007, qui consistera à conclure la négociation sur la Grille des Salaires de la Branche : APRÉ SA'Y FÈT BÉL...

- ▶ poursuivons la mobilisation,
- ▶ participons massivement aux Assemblées Générales,
- ▶ continuons à exiger un taux horaire de 8,70 Euros pour les C1N1,
- ▶ la mise en place d'un Plan de Formation de Branche prévoyant la validation des acquis,
- ▶ la mise en place d'une Mutuelle Collective prise à 100% par la Branche,
- ▶ l'intégration des saisonniers et des extras au niveau de la Branche,
- ▶ l'extension et l'application de la Convention Collective an Péyi Gwadeloup.

ANSANM NOU KA LITÉ...

ANSANM NOU KÉ GANNYÉ !

P-à-P, le 31/01/07

UTHTR-UGTG